

96/100

Score global	96/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	47/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	14/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promos / promouvables)	25/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	10/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale